

La réduction de la pauvreté ne se résume pas à la seule distribution des vivres aux nécessiteux. Elle doit également prendre en compte une série d'autres facteurs ; tels que aider les gens à se prendre en charge et à se réinsérer dans la vie, leur permettre d'avoir accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé...etc.

Cette prise en compte montre combien les approches de la lutte contre la pauvreté sont multiples et variées. De plus les solutions à trouver doivent être adaptées au contexte spécifique du pays.

Quel rôle doit donc jouer un membre de l'ONG "Bender Djedid" ?

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le membre doit identifier avec l'ONG les solutions adéquates pour rendre les plus pauvres capables d'améliorer leurs conditions de vie et faire en sorte que ceux qui sont aidés ne soient pas seulement « des assistés » mais puissent devenir autonomes et « acteurs » de leur propre développement.

Le membre peut parrainer des familles socialement en difficultés, en leur acheminant des vivres, vêtements, couvertures, kits scolaires etc.

Le membre parrain est tenu de suivre les familles qu'il parraine et met à jour les fiches des bénéficiaires au sein de l'ONG. Il informe l'ONG de tout changement social survenu au niveau des familles.

Pour ce faire, il remplit une fiche qui l'engage à être parrain, ainsi qu'une fiche par famille nécessiteuse qu'il souhaite parrainée, conformément aux critères définis par le département social de l'ONG.

A partir des fiches fournies par les membres de l'ONG, les bénéficiaires sont répertoriés dans une base de données pour le suivi de leur situation sociale respective.

Pour des raisons de transparence, les responsables du département social effectuent des visites à domicile, en présence du membre parrain.

NB: le membre parrain n'est pas le bénéficiaire, il sert seulement de relai.

Mission VENIR EN AIDE AUX AUTRES
ETRE ACTEUR DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Devenez Membre
CONTRIBUEZ AUX EFFORTS D'ATTENUATION DES CONSEQUENCES DU CHÔMAGE ET DE LA PAUVRETE

POUR PARRAINER DES DEHERITES **Cotisez**

Participez AUX AUTRES ACTIVITES ET ENGAGEMENTS DE L'ONG

AUX DEBATS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET LA PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME, SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA SECURITE, LA PAIX OU L'ENVIRONNEMENT **Prenez part**

Soutenez l'ONG, vous avez un rôle à jouer



ORGANISATION DE BENDER DJEDID' POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

O.N.G " ORGANISATION FONDEE EN 1992 " 19 années au service de la population

Etre Membre, qu'est-ce que c'est ?



C'est:

- Agir par solidarité
- Contribuer au développement du pays
- Etablir un partenariat avec les Associations et ONGs , nationales, régionales et internationales

☎ & fax (253) 35.75.65 📠 876 Djibouti
ongbenderdjedid@yahoo.fr

Mission de l'ONG !

L'Organisation a pour mandat la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement humain durable.

Objectifs principaux :

- Contribuer au développement humain durable de la population;
- Mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour une action effective en faveur du développement social et économique du pays.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer la capacité de l'Organisation pour répondre au mieux à ses engagements.
- Elaborer des programmes et projets visant à contribuer au développement du pays

Axes stratégiques :

- Agir dans la perspective des axes d'orientation stratégiques généraux du pays en matière de développement (INDS, lutte contre la pauvreté, accès à l'eau, santé, éducation, environnement, promotion de la femme etc.).
- Contribuer à la promotion des Droits de l'Homme, au côté de la CNDH (Commission Nationale des Droits de l'Homme), avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dans le respect des objectifs de l'Organisation, ainsi que des traités et conventions internationales signés ou ratifiés par le pays.
- Elargir le champ d'action de l'Organisation par un engagement beaucoup plus effectif face aux enjeux socio-économiques et environnementaux.

Devenir Membre !

En devenant Membre :

- ❖ Vous soutenez les actions de l'ONG ;
- ❖ Vous donnez à l'ONG les moyens d'agir;
- ❖ Vous permettez à l'ONG d'atteindre ses objectifs de développement du pays.

Obligations du Membre :

- ❖ Payer régulièrement la cotisation mensuelle;
- ❖ Respecter les statuts et le règlement intérieur en vigueur de l'ONG.
- ❖ Consolider l'image positive de l'ONG auprès de la population.

Droits du Membre :

- ❖ Participer aux élections.
- ❖ Contribuer aux travaux des Assemblées Générales.
- ❖ Participer aux activités de l'ONG.
- ❖ Bénéficier des appuis.

Devenir Membre

Contribuer !

- ❖ Contribuer au rayonnement de l'ONG;
- ❖ Mettre son savoir-faire au service de l'ONG;
- ❖ Servir de relai ;
- ❖ Consacrer un peu de son temps aux activités Communautaires;
- ❖ Etre disponible, si besoin est.

Contribuer

Devoir de l'ONG !

- ❖ Assister les personnes nécessiteuses
- ❖ Apporter un soutien moral au membre;

Devoir

Cotiser !

Cotiser, c' est un acte d'engagement !

- ❖ Cotiser, c'est assurer la pérennité des activités nécessaires à la vie de l'ONG !
- ❖ Cotiser, c'est adhérer à un projet.!
- ❖ Cotiser, c'est aider les autres à vivre !
- ❖ Cotiser, c'est contribuer au fonctionnement de l'ONG !
- ❖ Cotiser, c'est participer au développement économique et social du pays !

Cotiser

La cotisation donne accès à :

- Une Carte d'adhérent signifiant l'appartenance à l'ONG;
- Un Rapport annuel consacré au bilan financier de l'ONG;
- Un Bulletin d'informations « Le Solidaire » ;
- Un parrainage des familles nécessiteuses;

Soutenir !

- ❖ Soutenir un membre en situation de détresse (décès des proches, Incendie, catastrophes naturelles, etc.), selon les disponibilités de l'ONG.

Soutien